

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2025\_162****CONVENTION DE PRÊT DE HARPES ENTRE LA VILLE DE MONTESSON ET LA  
VILLE DE CHATOU**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

**Absents :**

Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Ayant décidé de fermer sa classe de harpe, la commune de Montesson propose à la commune de Chatou, par l'intermédiaire de son conservatoire, le prêt de deux harpes. Ce prêt, d'une durée de cinq ans, vise à soutenir la classe de harpe de Chatou ainsi que ses activités orchestrales.

Dans le cadre de ses missions pédagogiques et culturelles, la commune de Chatou

bénéficie ainsi d'un prêt gracieux d'instruments de musique, favorisant le bon déroulement des enseignements dispensés au conservatoire municipal.

Madame Pauline GRIFFITHS, professeure de harpe au conservatoire de Chatou, est désignée comme référente pour ce prêt. Elle est chargée de veiller à la bonne utilisation des instruments ainsi qu'à leur entretien régulier.

Ce prêt constitue également un avantage économique pour la commune, en permettant d'éviter l'achat d'équipements spécialisés.

Les modalités de ce prêt sont formalisées dans une convention signée entre les deux collectivités.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel municipal et Développement Economique et Commercial en date du 19 novembre 2025,

Considérant les objectifs pédagogiques définis dans le cadre des enseignements artistiques dispensés au Conservatoire de Chatou,

Considérant la proposition de prêt d'instruments de musique par la commune de Montesson,

Considérant que ce prêt permet un meilleur déroulement des activités musicales en classe de harpe et de l'orchestre ,

Considérant que ce dispositif représente un avantage économique pour la commune, en évitant l'acquisition d'instruments s'il y a lieu,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de prêt de harpes entre la commune de Montesson et la commune de Chatou,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

### **A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 01/12/2025